

PREFECTURE DES COTES D'ARMOR

DIRECTION DES RELATIONS
AVEC LES COLLECTIVITÉS TERRITORIALES

BUREAU DU DÉVELOPPEMENT DURABLE

AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE

Communes de PLESTAN et PLEDELIAC

Par arrêté préfectoral du 21 juillet 2014, une enquête publique d'un mois du 18 août 2014 au 19 septembre 2014 inclus, est ouverte dans les communes de PLESTAN et PLEDELIAC, sur la demande d'autorisation d'exploiter présentée par la Société PARC EOLIEN NORDEX XXIV SAS en vue d'exploiter un parc de 5 éoliennes et 1 poste de livraison sur les communes de PLESTAN et PLEDELIAC au sud de la forêt de Coatjégu. Cette demande est susceptible d'aboutir à une autorisation assortie de prescriptions ou à un refus prononcé par M. le Préfet des Côtes d'Armor.

Les communes de BOURSEUL, DOLO, JUGON-LES-LACS, LAMBALLE, MEGRIT, NOYAL, PLENEE-JUGON, PLEVEN, PLOREC-SUR-ARGUENON, SAINT-RIEUL et TRAMAIN sont touchées par le périmètre d'affichage réglementaire.

L'avis de l'autorité environnementale, le dossier et l'avis au public de mise à l'enquête publique sont consultables sur le site Internet de la Préfecture des Côtes d'Armor : <http://www.cotes-darmor.pref.gouv.fr>

Sont désignés par M. le Président du Tribunal administratif, Mme Martine VIART (Adjointe administrative des Collectivités territoriales) et M. Gérard BLANCHEVOY (Ingénieur agronome directeur général des services techniques de la ville de Saint-Brieuc) respectivement commissaire-enquêteurs titulaire et suppléant. Le commissaire-enquêteur, se tiendra à la disposition du public en mairies de :

* **PLESTAN** les :

- Lundi 18 août 2014	<i>de</i>	9H00 à 12H00
- Samedi 6 septembre 2014	<i>de</i>	9H00 à 12H00
- Vendredi 19 septembre 2014	<i>de</i>	14H00 à 17H30

* **PLEDELIAC** les :

- Vendredi 29 août 2014	<i>de</i>	14H00 à 17H00
- Samedi 13 septembre 2014	<i>de</i>	9H00 à 12H00

Pendant toute la durée de l'enquête, les personnes intéressées pourront prendre connaissance du dossier en mairies de PLESTAN et PLEDELIAC, aux jours et heures habituelles d'ouverture. Les observations que soulève le projet pourront être consignées par les personnes intéressées directement sur le(s) registre(s) d'enquête en mairies de PLESTAN et PLEDELIAC, aux jours et heures habituelles d'ouverture. Elles pourront également être adressées par écrit au commissaire-enquêteur en mairie de PLESTAN ou PLEDELIAC qui les annexera au registre d'enquête, ou par voie électronique à l'adresse suivante : pref-icpe-indust@cotes-darmor.gouv.fr ou par correspondance à la Préfecture des Côtes d'Armor – Bureau du Développement Durable – BP 2370 – Place du Général de Gaulle – 22023 – Saint-Brieuc Cédex

En outre, des informations relatives au projet peuvent être demandées auprès de Mme Tiphaine PENNARUN (Sté NORDEX France SAS) – Tél : 01 55 93 43 43 – mail : tpennarun@nordex-online.com .

A l'issue de l'enquête, toute personne physique ou morale intéressée pourra prendre connaissance, à la Préfecture des Côtes d'Armor – Direction des Relations avec les Collectivités Territoriales – Bureau du Développement Durable, et en Mairies de PLESTAN et PLEDELIAC, du rapport et des conclusions motivées du commissaire enquêteur et du mémoire en réponse du demandeur. Ces éléments seront également publiés sur le site Internet de la préfecture des Côtes d'Armor : <http://www.cotes-darmor.pref.gouv.fr> pour une durée d'un an à compter de la date de clôture de l'enquête.